



Communiqué de presse
mardi 25 septembre 2018

Adoption en Meurthe-et-Moselle : communiqué de presse de Mathieu Klein, président du conseil départemental

Les médias se font régulièrement l'écho des difficultés rencontrées par des couples de même sexe agréés par les conseils départementaux pour adopter et devenir parents. Cette réalité est celle de parcours souvent longs et difficiles pour toutes les familles candidates. En effet, le nombre de couples et personnes seules agréés est nettement supérieur aux nombres d'enfants à adopter. Ainsi en Meurthe-et-Moselle en 2017, 88 candidats se sont présentés pour 18 pupilles de l'État remplissant les conditions d'adoption, dont 11 bébés. A ce jour, la Meurthe-et-Moselle compte 95 candidats à l'adoption agréés dont 7 couples de même sexe.

Il n'est pas acceptable d'ajouter des difficultés supplémentaires pour les couples de même sexe.

La non-discrimination est la règle d'or de la Meurthe-et-Moselle pour les agréments, elle doit aussi le demeurer pour les décisions du conseil de famille. C'est la position qu'y défendent d'ailleurs systématiquement les représentants du conseil départemental en son sein.

L'intérêt de l'enfant doit guider en toute circonstance nos décisions, tout particulièrement s'agissant d'enfants pupilles de l'État.

L'intérêt de l'enfant, c'est d'être accueilli par une famille aimante, soucieuse de son développement, de son bien-être et de son éducation.

L'intérêt de l'enfant, c'est que conseil de famille qui propose son apparentement avec un couple ou une personne agréée délibère dans la sérénité et, naturellement, le respect de la loi.

M. Muller, président du Conseil de famille, est un acteur important de la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle. Son rôle dans l'association Tremplin, et l'accompagnement des jeunes adultes anciens pupilles de l'Etat et de l'aide sociale à l'enfance en témoigne.

J'ai cependant eu l'occasion de réagir fermement à ses déclarations en matière d'homoparentalité dès le mois de mai 2018. Celles-ci indiquaient sa volonté de privilégier les couples hétérosexuels en matière d'adoption.

Cette position, exprimée au titre de ses mandats associatifs, a été réitérée ce lundi.

Aujourd'hui et pour garantir la sérénité des débats du Conseil de famille dans sa mission première de défendre l'intérêt de l'enfant, je l'ai invité à mettre fin à son mandat et en ai avisé M. le préfet.

La diversité des points de vue et leur confrontation démocratique nous invite par ailleurs à repenser la composition des conseils de famille afin que celle-ci tienne compte de la diversité des modèles familiaux, traduite notamment par la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Je solliciterai M. le Premier Ministre et Mme la Ministre des Solidarités et de la santé en ce sens.